



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion de l'eau, le public est informé par affichage à la maison communale **pendant 15 jours** que;

La société ProSolut S.A., a introduit pour le compte de la société Hallcon S.à.r.l., une demande d'autorisation relative à la gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un atelier de travail de métaux et de bois à la Z.I. 8, op Stackem à L-9952 Drinklange.

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU-AUT-26-0360.

Troisvierges, le 30 mars 2026

le bourgmestre

signé Edy Mertens

pour le secrétaire

Transmis en copie par courrier électronique à l'Administration de la Gestion de l'Eau, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, suite à sa lettre du 27 mars 2026, no. dossier EAU-AUT-26-0360.

Troisvierges, le 30 mars 2026

le bourgmestre

signé Edy Mertens

pour le secrétaire

(enlever le 15.04.2026)